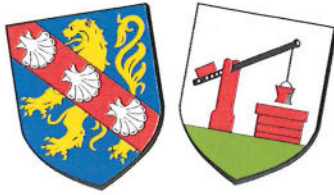


COMMUNE
d'**OBERBRONN**



ARRETE MUNICIPAL
n° 138/2024
portant
Réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune d'OBERBRONN

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants

CONSIDERANT la réalisation d'un coussin berlinois dans la rue de l'Union,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux précités, il y a lieu de réglementer la circulation sur ladite voie,

VU l'intérêt général,

VU la nécessité impérieuse de garantir la sécurité des autres usagers de ladite voie,

ARRETE

Article 1 : Le lundi 28 octobre 2024, sur la D28 du PR 012 + 0031 au PR 012 + 0126, dans les deux sens de circulation, sur la commune d'Oberbronn, la circulation est interdite à tous les véhicules.

Article 2 : Sont seules exceptés des dispositions des articles précédents les véhicules suivants : Véhicules de l'entreprise en charges des travaux, aux véhicules de secours, aux véhicules des forces de l'ordre et aux véhicules du gestionnaire de la voirie.

Article 3 : Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D242, D1062, D1062E01, D28, via les communes de ZINSWILLER, OBERBRONN, GUMBRECHTSHOFFEN, GUNDERSHOFFEN, REICHSHOFFEN et NIEDERBRONN-LES-BAINS.

Article 4 : La signalisation règlementaire relative à la déviation sera mise en place par les services de la Collectivité Européenne d'Alsace.

La signalisation règlementaire relative à l'organisation des chantiers sera mise en place par l'entreprise SOTRAVEST ou par son sous-traitant.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, sera transmise à :

- M. le Major commandant la Brigade de Gendarmerie à 67110 NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN
- M. le Directeur du Centre technique de la Collectivité européenne d'Alsace à 67110 REICHSHOFFEN
- M. le Chef du Centre de Secours à 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS
- M. le Directeur du Service d'Incendie et de Secours à 67087 STRASBOURG CEDEX 2
- SMICTOM (29 rue Principale, BP 40081 à 67162 WISSEMBOURG Cedex)
- L'entreprise SOTRAVEST (route de Zinswiller à 67110 OBERBRONN)

Fait à Oberbronn, le 04/10/2024

Le Maire,




P. BETTINGER

